



SAINT LOUBES

2019 - 02 - 01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le

28 MARS 2019

ID : 033-213304330-20190327-D20190201-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Leosava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Budget communal – Compte de Gestion 2018

Monsieur le Maire expose que le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-31, relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Après s'être fait présenter le budget primitif Communal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte le compte de gestion 2018**

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,

Le Maire,

Pierre DURAND

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	3 - Mauget, Feit, Goullère

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

28 MARS 2019

LOUBES -

Exercice 2018

Page des signatures

par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

le (1018412007-0), Inspecteur des Finances Publiques
désigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Il affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour
SAINT LOUBES - pendant l'année 2018 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.
le (1013073047-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe
délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa
déléguée, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A DRFIP D'AQUITAINE ET DEPT G... le 19/02/2019

A CENON, le 01/03/2019

A, le

A Saint-Loubes,
le 26 Mars 2019



Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le 28 MARS 2019

ID : 033-213304330-20190327-920190201-DE



Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2018

LIGNES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
agénaires totales (a)	8 368 446,84	13 659 542,00	22 027 988,84
titres émis (b)	2 685 010,22	11 362 647,94	14 047 658,16
titres (c)		15 603,85	15 603,85
soit b - c:	2 685 010,22	11 347 044,09	14 032 054,31
budgétaires totales (e)	8 368 446,84	13 659 542,00	22 027 988,84
(f)	4 054 733,66	10 375 357,07	14 432 100,73
mandats (g)	1 440,00	230 278,11	231 718,11
soit (f - g)	4 053 293,66	10 145 078,96	14 220 382,62
EXERCICE			
enc	1 368 283,44	1 179 955,13	188 328,31
ff			

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le

28 MARS 2019

ID : 033-213304330-20190327-D20190201-DE

résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

LOUBES -

EXERCICE : 2015

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
Principal	-857 545,89		-1 368 283,44		-2 225 830,33
des services à caractère administratif	2 503 422,37	114 718,84	1 179 955,13	62 012,69	3 830 671,35
CULTUREL DE ST	1 645 875,48	114 718,84	-188 328,31	62 012,69	1 404 841,02
TOTAL I					
Sous-Total	-9 877,92		-5 730,91		-15 608,83
TOTAL II	41 389,28	41 389,28	62 196,00		62 196,00
des services industriels	31 511,36	41 389,28	56 465,09		46 587,17
TOTAL III	31 511,36	41 389,28	56 465,09		46 587,17
TOTAL IIII					
II + III + IIII	1 677 386,84	156 108,12	-131 863,22	62 012,69	1 451 428,15

2400 absorbé par budget principal Résultat modifié 62012.69€

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le 28 MARS 2019

ID : 033-213304330-20190327-D20190201-DE





2019-02-02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX
COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/03/2019
Reçu en préfecture le 27/03/2019
Affiché le **28 MARS 2019**
ID : 033-213304330-20190327-20190202-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Budget communal – Compte Administratif 2018

Monsieur le Maire expose que l'ordonnateur rend compte annuellement de ses réalisations budgétaires, qui interviennent au 31 janvier de l'exercice budgétaire, ainsi que les comptes administratifs correspondants. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le compte administratif 2018 fait apparaître les réalisations suivantes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Comptes	Libellés	CA 2018	Comptes	Libellés	CA 2018
60	Achats	1 241 539,06	70	Produit des services	1 106 054,91
61	Services extérieurs	710 565,27	73	Impôts et taxes	8 353 221,68
62	Autres services extérieurs	518 796,23	74	Dotations et participations	1 555 190,26
63	Impôts et taxes	19 568,31	75	Autres produits de gestion courante	5 592,00
CH 11	Charges à caractère général	2 490 468,87	13	Atténuation de charges	207 044,10
6218	Autres personnel extérieur	549 749,63	RECETTES DE GESTION DES SERVICES		
63	Cotisations	88 630,00	76	Produits financiers	5,48
64	Charges de personnel	5 367 222,16	77	Produits exceptionnels	14 222,02
CH 12	Charges de personnel	6 005 601,79	dont 775	Produits de cessions	0,00
CH 14	Atténuation de produits (SRU)	90 376,95	Total des recettes d'ordre		
CH 65	Autres charges de gestion courante	980 912,02	2	Excédent antérieur reporté	0,00
DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES		9 567 359,63	Total des recettes de fonctionnement		
CH 66	Charges Financières	293 653,27	11 347 044,09		
CH 67	Charges exceptionnelles	5 593,45			
	Dépenses imprévues	0,00			
DÉPENSES RÉELLES		9 866 606,35			
CH042	Opérations d'ordre entre section	300 482,61	Recettes d'investissement		
Total général des dépenses de fonctionnement		10 167 088,96			
Dépenses d'investissement			Comptes	Libellés	CA 2018
10	Dotations Réserves	0,00	10	Dotations Réserves (sauf 1068)	962 941,79
13	Subventions (remboursements)	0,00	1068	Résultat affecté	114 718,84
16	Emprunts et dettes assimilées	971 856,69	13	Subvention d'investissement	618 373,45
27	Autres immobilisations financières	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	670 000,00
20	Dépenses imprévues	0,00	21	Immos corporelles	0,00
Dépenses d'équipement - Opérations *		2 975 723,31	23	Immobilisations en cours	18 493,53
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		3 947 580,00	24	Produit des cessions	0,00
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		105 713,66	27	Autres immo financières	0,00
Résultat d'investissement N-1		0,00	1	Excédent antérieur reporté	0,00
Dépenses engagées non mandatées N-1			Virement de fonctionnement		
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE		4 053 293,66	Total des recettes Réelles		
			300 482,61		
			Total des recettes d'ordre		
			2 685 010,22		
			Recettes		

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte le compte administratif 2018**

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,

Le Maire,



Pierre DURAND

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	3 - Mauget, Feit, Goulière

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

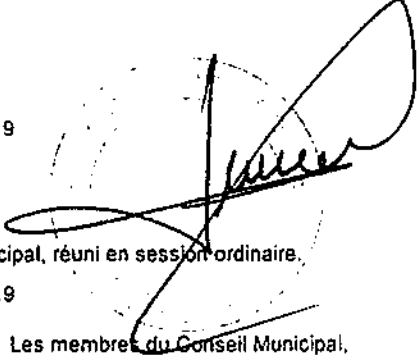
Affiché le 28 MARS 2019

ID : 033-213304330-20190327-20190202-DE

COMMUNE ST LOUBES - 33 - BUDGET COMMUNAL M14

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Le Maire,
A Saint-Loubès, le 26/03/2019
Le Le Maire.


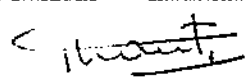
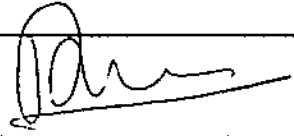
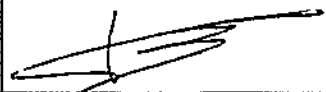
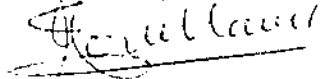


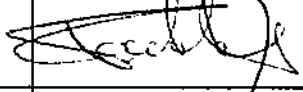
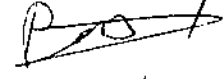
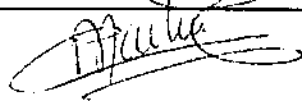
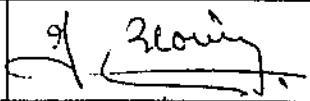





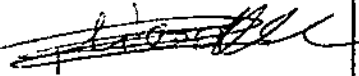
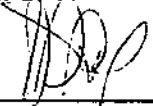

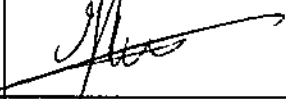
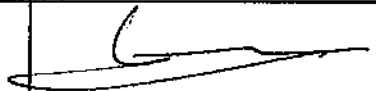

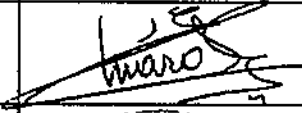
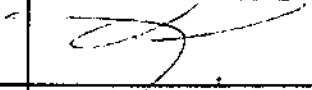
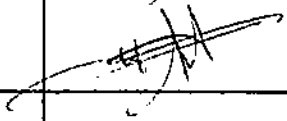
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire,
A Saint-Loubès, le 26/03/2019

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 25
VOTES : Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 3

Date de convocation : 19/03/2019

DURAND Pierre, Maire	
BARIANT Pierre, Adjoint	
BOVA Marie, Adjointe	
DUVERNE Bernard, Adjoint	
GONZALEZ José, Adjoint	
GOULLAUD Françoise, Adjointe	
LIGNAC Bernadette, Adjointe	
MASSONNEAU Bernard, Adjoint	
RUNDSTADLER Marianna, Adjointe	
BELMONTE Brigitte, conseillère municipale déléguée	
MARTIN Sandra, conseillère municipale	
BLOUIN Jacques, conseiller municipal	
BONNAMY Monique, conseillère municipale déléguée	

FEIT Jean-Luc, conseiller municipal	
FOLTIER Françoise, conseillère municipale	
GIACOMINI Pierre, conseiller municipal	
GOULIERE Marie-Pierre, conseillère municipale	
HAUTEFAYE Colette, conseillère municipale	
HUGUENIN Pascalyne, conseillère municipale	
LAGNIER Leptosava, conseillère municipale	
MACCOCO Jean, conseiller municipal	
MAUGET Denis, conseiller municipal	
OLIVER Joëlle, conseillère municipale	
QUILICO Chantal, conseillère municipale	
REY Gérard, conseiller municipal	
SALMON Philippe-Henri, conseiller municipal	
SARNIGUET Yves, conseiller municipal	
SPAGNOL François, conseiller municipal	
VITOUX Jean Luc, conseiller municipal	

Certifié exécutoire par le compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A le



2019_02_03

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/03/2019
Reçu en préfecture le 27/03/2019
Affiché le **28 MARS 2019**
ID : 033-213304330-20190327-D2019203-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Budget communal – Affectation du Résultat

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, administratif de l'exercice 2018,

Décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

Résultat de Fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice		1 179 955,13
B. Résultat antérieurs reportés		2 450 716,22
C. Résultat à reporter		3 630 671,35
Solde d'exécution de la section d'Investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001)		- 2 225 830,33
E. Solde des restes à réaliser d'investissement		1 518 594,51
F. Besoin de Financement		707 235,82
AFFECTATION		
1. Report en Fonctionnement	R 002	2 923 435,53
2. Report en Investissement	D 001 R 1068	2 225 830,33 707 235,82

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** l'affectation du résultat présentée.

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,

Le Maire,



Pierre DURAND

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	3 - Mauget, Feit, Goulière

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 28 MARS 2019



2019.02.04

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le

ID : 033-213304330-20190327-D20190204-DE

28 MARS 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Lepasava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantai	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Budget communal – Taxes Locales 2019

Monsieur le Maire expose que l'état N°1259 COM de notification année 2019 des trois taxes directes locales fait apparaître un produit fiscal à taux constant de 4 710 841 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales 2019, conformément à la proposition faite en commission des finances, selon le tableau suivant, en appliquant le taux de 1 % :

Produit fiscal assuré	4 710 841
Produit fiscal attendu	4 758 446
Coefficient de variation	1,0

PRODUIT FISCAL BASES			
TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'Habitation	12 020 000	17,12 %	2 057 824
Foncier Bâti	11 424 000	22,86 %	2 611 526
Foncier Non Bâti	127 900	69,66 %	89 095
TOTAL			4 758 446

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire et fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 selon le tableau présenté et l'état N°1259 COM.

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,



Pierre DURAND

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	1 Mauget	2 - Feit, Goulière

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **28 MARS 2019**

TAUX
FDL
2019

433 S...T-LOUBES
 SEMENT: 33 BORDEAUX
 IE SPL: TRESORERIE DE CENON



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

TROCS FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2018	Taux d'imposition communaux de 2018	Taux d'imposition plafonnés 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
11 575 001	16,95	>>>	12 020 000	2 037 390
10 333 077	22,63	>>>	11 424 000	2 585 251
125 305	68,96	>>>	127 900	88 200
>>>	>>>	>>>		0
Total :				4 710 841

xe d'habitation relatives aux logements vacants : >>>
 xe d'habitation sur les résidences secondaires : >>>

ANS DU CONSEIL MUNICIPAL

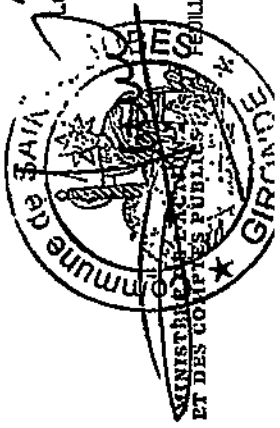
124 717 - TASCOM - DCRTP
 Total allocations compensatoires - Produit de la CVAE - Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires
 3 162 - 4758 445 = 4758 445
 Prélevement GIR - Versement GIR

DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit correspondant (col.10 x col.11)
16,95	4758 445 = 1,010105 (6 décimales)	17,12	17,12	12 020 000	2 057 824
22,63		22,86	22,86	11 424 000	2 601 521
68,96		69,66	69,66	127 900	89 009
>>>					
Produit à taux constants		Produit fiscal attendu		4 758 441	

inution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

AUX Le préfet,
 EUR RÉG. DES FINANCES PUBLIQUES le
 LE MARTEL



A St Loubes le 26/03/2019
 Le maire,

Envoyé en préfecture le 27/03/2019
 Reçu en préfecture le 27/03/2019
 Affiché le 28 MARS 2019
 ID : 033-213304330-20190327-D20190204-DE

MINISTRE DES AFFAIRES PUBLIQUES
 ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX



[Illegible text block containing several lines of faint, mostly unreadable characters and symbols.]

11

433 S...T-LOUBES

SEMENT: 33 BORDEAUX

IE SPL: TRESORERIE DE CENON



N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2019

ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

TATIONS COMPLEMENTAIRES :

ES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

ation :	110 247
es (bâti) :	
s de condition modeste	1 679
ct à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
on de longue durée (logements sociaux)	6 018
te (non bâti) :	6 773
ionnelle / CFE :	
ides bases des créations d'établissements	0
on en zones d'aménagement du territoire	
ocations	
ur partie de THILV :	0

2. BASES NON TAXEES (17)

ases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Colisation Foncière des Entreprises (CFE)	
ases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Colisation Foncière des Entreprises (CFE)	
ases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	20 390

4. PRODUIT DES IFR (18)

Éoliennes & hydroélectriques	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

TS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2016, au niveau		Taux plafonds 2019 15	Taux 2018 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col. 15 - col. 16) 17
	national 13	départemental 14			
illon.....	24,54	27,88	69,70	7,91000	61,79
e (bâti).....	21,19	26,18	65,45	>>>	65,45
e (non bâti).....	49,67	55,74	139,35	2,41000	136,94
.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (19)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national	>>>	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation communal	>>>
Taux de CFE perçue en 2018 par la commune d'agglomération, la commune d'habitation unique	25,33	Taux de CFE perçue en 2018 par la commune d'agglomération, la commune d'habitation unique	25,33

ON SANS LIEN Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le 28 MARS 2019
ID: 033-213304330-20190327-020190204-DE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

5

6

7

8



2019-02-05
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/03/2019
Reçu en préfecture le 27/03/2019
Affiché le **28 MARS 2019**
ID : 033-213304330-20190327-D20190205-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Budget communal – 2019

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il a été décidé d'adopter le budget pour l'année 2019 de la manière suivante :

28 MARS 2019

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
Chapitre	Objet	Montant
11	Charges à caractère général	2 763 420,00
12	Charges de personnel	6 238 501,00
14	Atténuation de produits	124 042,00
65	Autres charges de gestion courante	1 247 533,00
66	Charges Financières	291 729,00
67	Charges exceptionnelles	5 500,00
0	Dépenses imprévues	50 000,00
	Dépenses d'ordre	319 471,00
TOTAL Dépenses de fonctionnement		11 040 196,00
+		
	Virement à investissement	3 570 990,53
=		
TOTAL		14 611 186,53

INVESTISSEMENT DÉPENSES		
Chapitre	Objet	Montant
16	Emprunts	1 074 323,63
	Dépenses imprévues	57 987,81
	Opérations d'investissement	4 800 876,09
	Dépenses d'ordre	110 941,00
TOTAL Dépenses d'investissement		6 044 128,53
+		
	Dépenses engagées non mandatées N-1	1 064 242,96
+		
	Résultat reporté	2 225 830,33
=		
TOTAL		9 334 201,82
TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES		23 945 388,35

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitre	Objet	Montant
13	Atténuation de charges	180 000,00
70	Produit des services	1 122 800,00
72	Travaux en régie	0,00
73	Impôts et taxes	8 641 724,00
74	Dotations et participations	1 496 286,00
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00
77	Produits exceptionnels	130 000,00
	Recettes d'ordre	110 941,00
TOTAL Recettes de fonctionnement		11 687 751,00
+		
	Résultat reporté	2 923 435,53
=		
TOTAL		14 611 186,53

INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitre	Objet	Montant
10	Dotations Réserves	937 000,00
1068	Résultat affecté	707 235,82
13	Subvention d'investissement	186 667,00
16	Emprunts et dettes assimilées	680 000,00
24	Produit des cessions	350 000,00
27	Autres immo financières	0,00
21	Virement de fonctionnement	3 570 990,53
	Recettes d'ordre	319 471,00
	Recettes engagées non mandatées N-1	2 582 837,47
TOTAL Recettes d'Investissement		9 334 201,82
+		
	Résultat reporté	0,00
=		
TOTAL		9 334 201,82
TOTAL GÉNÉRAL des RECETTES		23 945 388,35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif communal 2019.

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,



Pierre DURAND

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	1 - Mauget	2 - Felt, Goulière

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 28 MARS 2019

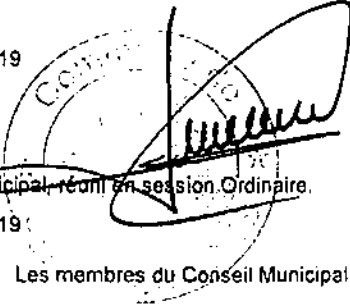
IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Le Maire,
A Saint-Loubès, le 26/03/2019
Le Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session Ordinaire,
A Saint-Loubès, le 26/03/2019 :


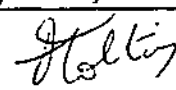
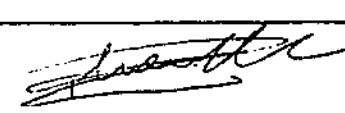

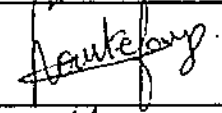
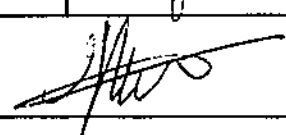
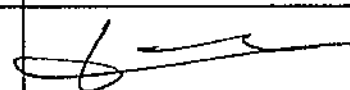
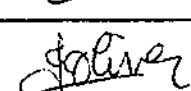
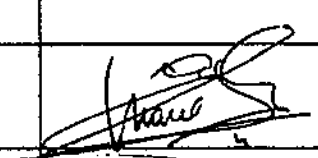

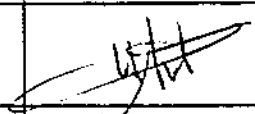
Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 26
 VOTES : Pour : 23
 Contre : 1
 Abstention : 2

Date de convocation : 19/03/2019

DURAND Pierre, Maire	
BARIANT Pierre, Adjoint	
BOVA Marie, Adjointe	
DUVERNE Bernard, Adjoint	
GONZALEZ José, Adjoint	
GOULLAUD Françoise, Adjointe	
LIGNAC Bernadette, Adjointe	
MASSONNEAU Bernard, Adjoint	
RUNDSTADLER Marianna, Adjointe	
BELMONTE Brigitte, conseillère municipale déléguée	
MARTIN Sandra, conseillère municipale	
BLOUIN Jacques, conseiller municipal	
BONNAMY Monique, conseillère municipale déléguée	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

FEIT Jean-Luc, conseiller municipal	
FOLTIER Françoise, conseillère municipale	
GIACOMINI Pierre, conseiller municipal	
GOULIERE Marie-Pierre, conseillère municipale	
HAUTEFAYE Colette, conseillère municipale	
HUGUENIN Pascalyne, conseillère municipale	
LAGNIER Leptosava, conseillère municipale	
MACCOCO Jean, conseiller municipal	
MAUGET Denis, conseiller municipal	
OLIVER Joëlle, conseillère municipale	
QUILICO Chantal, conseillère municipale	
REY Gérard, conseiller municipal	
SALMON Philippe-Henri, conseiller municipal	
SARNIGUET Yves, conseiller municipal	
SPAGNOL François, conseiller municipal	
VITOUX Jean Luc, conseiller municipal	

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Saint-Loubès, le



2019. 02. 06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le 28 MARS 2019
ID : 033-213304330-20190327-D20190206-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Leosava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Budget communal – Subvention aux associations 2019

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les subventions accordées aux associations pour l'année 2019 selon la liste suivante :

Nom	Objet	MONTANT 2019	Nom	Objet	MONTANT 2019
A.C.A.T		0,00	Flamme (la)	Paroisse	300,00
A.P.N.G	Parents élèves	300,00	Foulées Loubésiennes	Sport	200,00
A.V.I.C.E	Culturel	2 850,00	FREE RIDER CLUB	VTT	615,00
AFM	Téléthon	150,00	GDSA 33	Frelons asiatiques	150,00
AID ANIMAUX 33		550,00	Gullivers Loubésiens (les)	Maquettes	200,00
Amicale des DGS	professionnel	0,00	Gym Volontaire	Sport	2 890,00
Amicale Sap Pompiers	Pompiers	600,00	Hand Ball	Sport	30 189,00
APPAC	Études IUT	300,00	INSUP	Action Proccrea	1 500,00
ARCL	Rénovation église	800,00	Jardiniers de France	Loisirs	250,00
Association du Collège	Sport et théâtre	800,00	Jeunes Sap Pompiers	Centre de secours	600,00
Atelier de la Coccinelle	Culturel	6 000,00	Joyeuse Équipe (la)	3ème âge	3 800,00
Ateliers La Fontaine	Culturel	400,00	Judo	Sport	5 225,00
Banque alimentaire	Solidarité	200,00	Karaté	Sport	3 800,00
Billard Club	Sport	2 462,00	L'hirondelle Loubésienne	Colombophile	800,00
Cartables Envies	Humanitaire	500,00	Lion's Club	Humanitaire	238,00
CE2R	Économique	4 275,00	Lyre (la)	Musique	16 150,00
Chorale cœur de Lou	Culture	4 700,00	Mille Pattes	Pedibus	300,00
Club Nautique	Sport	1 568,00	Nihon Tai Jitsu	Sport	2 850,00
	Journées Patrimoine	3 450,00	Orgue et musique	Culture	2 173,00
Comité d'animation	Animation	15 352,00	Palues	Syndicat	534,00
	Fête de la musique	7 500,00	Pêcheur Loubésien	Sport	1 900,00
Cor de chasse	Chasse	4 344,00	Petanque Amateur Loubésien	Sport	900,00
Cormoran (le)	Pêche	500,00	Plum'Union	Oiseaux	500,00
Croix Rouge	Solidarité	1 093,00	Prévention Routière	Sécurité Routière	100,00
Cyclo	Sport	2 375,00	Rugby XV	Sport	6 755,00
Daara'venir	Humanitaire	200,00	SACADO	Culturel	1 900,00
Don du sang	Collecte de sang	600,00	Saint Loub Ping	Sport	5 510,00
EMAUS	Gestion des Chalets	3 000,00	Saint Loubès Sans Frontières	Humanitaire	500,00
Ensemble	Parents d'élèves Collège	300,00	Secours Catholique	Humanitaire	400,00
Espoir ISTIKBAL	Solidarité	300,00	Secours Populaire	Humanitaire	400,00
F.C.L	Sport	21 724,00	Souvenir Français	Anciens combattants	300,00
F.C.P.E Collège	Parents élèves	300,00	Tai-Chi	Sport	450,00
F.C.P.E Primaire	Parents élèves	300,00	Tennis Club Loubésien	Sport	7 600,00
F.N.A.C.A	Anciens combattants	1 561,00	Vieilles Mécaniques (les)	Culturel	800,00
TOTAL					190 133,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte les subventions aux association 2019.

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,

Le Maire,

Pierre DURANDE


VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	3 - Mauget, Feit, Goulière

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

28 MARS 2019



2019-02-07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le

28 MARS 2019

ID : 033-213304330-20190327-D20190207-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Leposava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Budget communal – Tarifs communaux 2019

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs des différents services le 1er septembre 2019 selon les tableaux suivants :

ACTIVITE	TYPE TARIF	TARIF 2018	TARIF 2019
TRANSPORTS SCOLAIRE	MENSUEL	13,9	14,00
RESTAURATION SCOLAIRE			
RESTAURANT SCOLAIRE ENFANT ABONNEMENT MENSUEL (base 2,70)	10 mois	37,5	37,80
RESTAURANT SCOLAIRE ENFANT REPAS OCCASIONNEL	UNITE	2,9	3,00
RESTAURANT SCOLAIRE ENFANT REPAS MERCREDI	UNITE	1,0	01/2020
RESTAURANT SCOLAIRE PERSONNEL MUNICIPAL	UNITE	4,9	5,00
RESTAURANT SCOLAIRE ADULTES	UNITE	6,1	6,20
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	UNITE	6,8	6,90
ACTIVITES ARTISTIQUES			
ATELIER THEATRE	TRIMESTRIEL	28,1	28,70
ARTS PLASTIQUE - ADO	TRIMESTRIEL	28,1	28,70
ARTS PLASTIQUE - ADULTE COMMUNE	TRIMESTRIEL	79,4	81,00
ARTS PLASTIQUE - ADULTE HORS COMMUNE	TRIMESTRIEL	95,8	98,00
ATELIER POTERIE	SEANCE	3,5	3,60
ECOLE DE DANSE			
ECOLE DE DANSE - 1 COURS SEMAINE - 1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	60,0	61,20
ECOLE DE DANSE - 1 COURS SEMAINE - 2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	37,0	37,70
ECOLE DE DANSE - 1 COURS SEMAINE - 3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	16,6	19,00
ECOLE DE DANSE - 2 COURS SEMAINE - 1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	80,9	82,50
ECOLE DE DANSE - 2 COURS SEMAINE - 2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	56,5	57,60
ECOLE DE DANSE - 2 COURS SEMAINE - 3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	18,6	19,00
ECOLE DE DANSE - 3 COURS SEMAINE - 1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	100,6	102,50
ECOLE DE DANSE - 3 COURS SEMAINE - 2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	76,6	78,10
ECOLE DE DANSE - 3 COURS SEMAINE - 3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	16,6	19,00
ECOLE DE MUSIQUE			
ECOLE DE MUSIQUE - SAINT LOUBES 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	82,9	84,60
ECOLE DE MUSIQUE - SAINT LOUBES 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	52,6	53,70
ECOLE DE MUSIQUE - SAINT LOUBES ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	52,6	53,70
ECOLE DE MUSIQUE - SAINT LOUBES ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	39,8	39,40
ECOLE DE MUSIQUE - CDC 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	112,0	114,20
ECOLE DE MUSIQUE - CDC 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	61,8	63,00
ECOLE DE MUSIQUE - CDC ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	61,8	63,00
ECOLE DE MUSIQUE - CDC ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	51,4	52,40
ECOLE DE MUSIQUE - AUTRES COMMUNES 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	185,6	189,30
ECOLE DE MUSIQUE - AUTRES COMMUNES 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	61,9	63,00
ECOLE DE MUSIQUE - AUTRES COMMUNES ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	61,9	63,00
ECOLE DE MUSIQUE - AUTRES COMMUNES ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	51,4	52,40
ECOLE DE MUSIQUE INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE - COMMUNE	TRIMESTRIEL	47,3	48,20
ECOLE DE MUSIQUE INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE - HORS COMMUNE	TRIMESTRIEL	56,0	57,10
THE DANBANT			
THE DANBANT Commune	UNITE	10,0	10,00
THE DANBANT Hors Commune	UNITE	12,0	12,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE les tarifs proposés

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,



Pierre DURAND

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	2 - Felt, Goulière

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 28 MARS 2019



2019.02.08

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le

28 MARS 2019
ID : 033-213304330-20190327-20190208-DE**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Remboursement sinistre

Monsieur le Maire expose qu'un sinistre de voirie a eu lieu le 15 janvier 2019 avenue du port à Cavernes. Le véhicule de Monsieur LABECQUE Claude a été endommagé.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 174,38 € afin de réparer le préjudice subi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le remboursement proposé.

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,

Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **28 MARS 2019**



2019.02.09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le

ID : 033-21332430-20190327000090209-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Lepsava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
-----------------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG

Monsieur le Maire expose que des travaux dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public, une subvention peut être sollicitée auprès du SDEEG de la Gironde selon le plan de financement suivant :

TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC			
TABLEAU DE FINANCEMENT			
Estimation prévisionnelle des travaux (€ TTC)	60 000 €	Subvention SDEEG 20 % des travaux HT	10 000 €
Maîtrise d'œuvre (7%)	4 200,00	Autofinancement	54 200 €
Total (€ TTC)	64 200,00 €		64 200,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante.

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **28 MARS 2019**